

GUIDE PRATIQUE



LA RETRAITE DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Quand partir ?
Quelle pension ?
Quelles démarches ?



MAJ RÉFORME
DES RETRAITES
SEPT. 2023

Édition : décembre 2023



www.cfecgc.org

ÉDITEUR
CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris

RÉDACTION
Secteur Protection sociale
de la CFE-CGC
Christelle Thieffinne
Service Protection sociale
de la CFE-CGC
Émérance Haushalter

RELECTURE
Service communication
de la CFE-CGC

CONCEPTION
Service communication
de la CFE-CGC
Valérie Bouret

CRÉDIT PHOTOS
Adobe stock

IMPRIMEUR
ITF Imprimeurs
Z.A. Le Sablon
72230 Mulsanne
Labellisé Imprim'vert.
Certifié PEFC et FSC.

DÉPÔT LÉGAL : décembre 2023
ISBN : 978-2-38340-046-2

WWW.CFECGC.ORG



ÉDITO



Christelle Thieffinne
Secrétaire nationale CFE-CGC
Secteur Protection sociale
(Sécurité sociale et complémentaire)

VOTRE RETRAITE A DE L'AVENIR !

La retraite a de l'avenir, l'équilibre des régimes de retraite n'est pas, comme cela a été affirmé par le gouvernement au 1^{er} semestre 2023, en danger. Ces fausses affirmations, toutes contredites analyses à l'appui par la CFE-CGC, par l'ensemble des organisations syndicales ainsi que tous les spécialistes étaient formulées pour justifier une réforme injuste et brutale, qui recule l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans.

Injuste, parce que les salariés ayant commencés leur carrière professionnelle tôt ainsi que les femmes mères de familles en paient les plus fortes contributions. En particulier pour celles-ci, la réforme ne résout en rien les inégalités vécues tout au long de leur carrière entraînant des conséquences sur leur niveau de pension.

Brutale, parce qu'elle s'applique pour la première fois dès l'année de promulgation de la loi, au 1^{er} septembre 2023 dans un contexte d'impréparation des services de l'état. Cette urgence, expliquée uniquement par la mise en œuvre de la réforme via le plan de financement de sécurité sociale de l'année, a empêché tout débat, alors que cette réforme le méritait.

Cette réforme des retraites ne répond pas aux défis devant nous, démographique, économique et environnemental. Alors, plus que

jamais, pour la CFE-CGC, il est indispensable de retrouver les valeurs fondamentales sur lesquelles nous pouvons nous appuyer : un régime par répartition garant de la solidarité intergénérationnelle et reflétant la contribution de chacun selon son parcours. Sur le régime complémentaire du privé, la CFE-CGC a su réaffirmer l'importance d'un paritarisme responsable qui a démontré sa bonne gestion en assurant toujours les pensions face aux effets démographiques et aux aléas économiques. Pourtant, des batailles seront encore à mener dans les mois à venir sur son indépendance financière ; la CFE-CGC sera prête à défendre les pensions de nos aînés et les droits des actifs d'aujourd'hui.

Ce guide vous apporte l'éclairage nécessaire pour préparer votre retraite et connaître vos droits en fonction des événements de votre vie. Il a vocation à répondre à trois questions essentielles : ma date de départ, le montant de ma pension, les démarches à effectuer.

Bonne lecture !

Christelle Thieffinne,
Secrétaire nationale
Secteur Protection sociale



SOMMAIRE

COMPOSITION DE MA RETRAITE MON RÉGIME DE RETRAITE

14 Ma situation

14 Que faire si je relève de plusieurs régimes ?

15 Quelle situation pour les régimes spéciaux ?

PARTIR À LA RETRAITE

18 La condition d'âge pour partir à la retraite

18 Les conditions pour partir au taux plein

26 Les cas particuliers

LE MONTANT DE MA PENSION

38 Ma retraite de base

40 Ma retraite complémentaire

43 Les minimas

PENSION DE RÉVERSION ET PENSION ORPHELIN

48 La pension de réversion

49 La pension d'orphelin

LES DÉMARCHES

52 Comment retracer mon parcours professionnel ?

53 Existe-t-il un logiciel me permettant de calculer ma future pension de retraite ?

53 Quelles démarches pour faire valoir mes droits à retraite ?

55 Quid en cas de « carrière longue » ?

56 Quelles démarches dans le cadre d'un départ anticipé pour assurés handicapés ou pour incapacité liée au travail ?

56 Quelles démarches dans le cadre d'un départ anticipé pour les personnes en inaptitude ou invalidité ?

56 Comment optimiser mon départ ?

58 Améliorer sa pension ou partir plus tôt grâce aux dispositifs conventionnels



SOMMAIRE

UNE FOIS À LA RETRAITE

- 62 Le versement de la pension
- 62 Le paiement des pensions
- 62 L'imposition de la retraite : le montant net
- 62 La possibilité d'un cumul emploi retraite

QUESTIONS RÉCURRENTES

UNE HISTOIRE DE GÉNÉRATION

- 72 La retraite, c'est aussi une affaire de jeunes
- 72 La retraite, c'est aussi l'affaire des retraités

ADRESSES UTILES

GLOSSAIRE





**COMPOSITION DE
MA RETRAITE**



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social :
1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Les revenus de la retraite sont composés de différents niveaux, dont deux sont obligatoires : la retraite de base et la complémentaire.

OBLIGATOIRE

Retraite de base

CNAV - RSI - CNAVPL

Retraite complémentaire

Salariés : AGIRC-ARRCO

Commerçants et indépendants : RSI

Fonctionnaires : IRCANTEC

Par répartition

FACULTATIVE

Retraite supplémentaire

Salariés : épargne salariale
(PER, PERCOL...)

Fonctionnaires : PREFON, COREM...

Par capitalisation





**MON RÉGIME DE
RETRAITE**

MA SITUATION

Les droits relatifs à la retraite sont gérés par des organismes qui diffèrent selon les situations.

Je suis salarié

	MA RETRAITE DE BASE	MA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	MA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Salarié de l'industrie du commerce et des services	CNAV	AGIRC-ARRCO	Régimes d'entreprise, épargne salariale (PER, PERCOL, PEE, participation, intéressement), épargne retraite individuelle
Salarié de l'agriculture	MSA		
Salarié à statut particulier (régimes spéciaux)	Retraite des mines, CRPF, CROPERA, ENIM, CPRP SNCF, Port autonome de Strasbourg.		
Agent non-titulaire de l'État et des collectivités publiques	CNAV	IRCANTEC	

Je suis fonctionnaire

	MA RETRAITE DE BASE	MA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	MA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE
Fonctionnaire d'État	SRE	RAFP	PREFON, COREM, CRH
Fonctionnaire hospitalier	CNARCL	RAFP	
Fonctionnaire territorial	CNARCL	RAFP	

QUE FAIRE SI JE RELÈVE DE PLUSIEURS RÉGIMES ?

Si vous avez cotisé auprès d'au moins deux régimes de retraite différents, vous êtes « polypensionné » ou « pluripensionné ».

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE DOCUMENT SUR L'INTRANET DE LA CFE-CGC

UN INTRANET... RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS !

SE CONNECTER À L'INTRANET

Nom d'utilisateur

Mot de passe

SE CONNECTER

Mot de passe oublié ?

Saisissez votre identifiant ou votre adresse mail

RÉINITIALISER

INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil <http://monprofil.cfecgc.org/inscription> et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question ? Envoyez un e-mail à : monprofil@cfecgc.fr.